



**BULLETIN**  
**de la**  
**SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE**  
**du LIMOUSIN**



**TOME III**  
**Février 1996**

## TABLE DES MATIERES

LE MOT DU PRESIDENT René FREDON	3
DECOUVERTE GALLO-ROMAINE Jean ROUGIER	3
CIRCULATION INTERDITE Jacques VIGOUROUX	4
LES MONNAIES DE LA REPUBLIQUE ROMAINE D <sup>r</sup> François LHERMITE	6
LA DEPRECIATION DU FRANC René FREDON	10
LE FAUX-MONNAYAGE Claude DELAGE	13
L'EPREUVE AU MARTEAU Jacques VIGOUROUX	17
EVOLUTION DU STYLE DES MONNAIES GRECQUES Jean-Marie LAFONT	18
REPOSE A UN LECTEUR D <sup>r</sup> François LHERMITE	20
PROBLEME DE MENUE MONNAIE Jacques VIGOUROUX	20
UN METIER ATTRACTIF : GRAVEUR	21
LA SOCIETE NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN	24

Reproduction interdite sauf autorisation de la SNL

Le contenu des articles n'engage que la responsabilité des auteurs

**LE MOT DU PRÉSIDENT**

René FREDON

Le présent numéro du bulletin de la Société Numismatique du Limousin ne démerite pas de ceux déjà publiés, témoignant de la volonté de ses membres à se lancer dans des découvertes variées révélant par là, la richesse de notre association tant par la passion numismatique que par l'amitié régnant au sein du groupe.

Si la période de récession que nous vivons actuellement n'encourage guère les collectionneurs à se constituer une forme d'épargne, la numismatique elle, permet tout en satisfaisant un besoin de convivialité, de se créer un agréable passe-temps, un moment de détente, en se déconnectant des problèmes de la vie quotidienne, qui hélas devient de plus en plus dure.

Les personnes encore hésitantes, jeunes et moins jeunes, peuvent en se créant une distraction instructive et saine, retrouver leurs racines, avec la numismatique qui retrace l'histoire et apporter ainsi leur collaboration à la recherche de témoins monétaires.

---

---

**DECOUVERTE GALLO ROMAINE DE 1926**

Jean ROUGIER

C'est au cours des travaux de construction de la nouvelle usine à gaz de Limoges que le 7 mai 1926, trois ouvriers de l'entreprise BIOT, creusant les fondations d'un mur de clôture au long du chemin de Sainte Madeleine, heurtèrent à moins d'un mètre de ce chemin et à une profondeur à peine supérieure, une jarre ou cruche en terre cuite d'environ quarante centimètres de hauteur depuis longtemps fendue et affaissée sous la pression des terres, munie de deux anses et d'un orifice supérieur de dix centimètres de diamètre.

Le choc de l'outil acheva de la briser, et il s'en échappa de petites piécettes complètement empâtées d'oxyde et de terres, qui passèrent tout d'abord inaperçues dans le jet des déblais.

Quand ils signalèrent leur trouvaille à la direction de l'usine, les inventeurs l'avaient déjà dégagée en entier. Ils y avaient reconnu des pièces d'argent, et n'avaient pas manqué d'en prélever un certain nombre qui, données ou vendues, apparurent bientôt aux mains des collectionneurs.

Cependant M. CABRIER, directeur de l'usine à gaz, fit recueillir la trouvaille, cribler la terre avoisinante, et transporter à son cabinet les débris du pot et son contenu, le tout pesant vingt-huit kilogrammes.

En même temps qu'il accueillait les représentants de la Société Archéologique, il rendait compte de la découverte à son conseil d'administration de Lyon, et en obtenait l'autorisation de traiter avec les inventeurs pour l'achat de leurs droits.

Cet achat fut facilité pour les analyses demandées au laboratoire de la Station Agronomique de Limoges, les grandes quantités d'alliage ayant démontré aux ouvriers l'exagération de leurs premières hypothèses.

Les opérations de nettoyage, comptage et classement ont porté sur 6 393 pièces dont l'inventaire figure en annexe. Ainsi la presque totalité du trésor concerne les personnages impériaux du début du III<sup>e</sup> siècle, de Septime Sévère à Alexandre Sévère. Nombre de pièces sont à fleur de coin, principalement celle d'Alexandre Sévère.

La société a décidé d'offrir aux Musées Nationaux de Paris, au Musée Municipal de Limoges et au Musée de Lyon trois collections aussi complètes que possible des types représentés dans la trouvaille.

### INVENTAIRE

<b>Règne</b>	<b>Nombre</b>	<b>Avers</b>	<b>Revers</b>
Antoninus	1	1	1
Marcus Aelius	6	2	4
Faustina	1	1	1
Lucilla	1	1	1
Commodus	4	1	2
Pertinax	1	1	1
Clodius Albinus	2	1	-
Sepimus Severus	1 453	6	55
Julia Domna	1 031	5	28
Caracalla	2 126	16	72
Plautilla	144	3	6
Geta	678	11	27
Macrinus	53	4	6
Elagabalus	78	3	7
Julia C. Paula	13	2	1
Aquila Severa	3	1	1
Julia Soemias	16	2	2
Julia Maesa	98	2	5
Severus Alexander	525	6	28
Sallustia Orbiana	2	1	1
Julia Mamea	93	2	5
Maximinus	13	1	4
Balbinus	1	1	1
Gordianus III	2	1	2
Trebonius Gallus	1	1	1
Valerianus	2	1	2
Posthumus	1	1	1
Fournies pour analyse, brisées, frustres...			37

---

### **CIRCULATION INTERDITE**

Jacques VIGOUROUX

La mort de Henri III, le 2 août 1589, va plonger la France dans une ère de chaos d'une durée d'environ dix ans. L'héritier légitime de la couronne est Henri II de Béarn, III de Navarre, qui deviendrait Henri IV de France et de Navarre, mais compte-tenu de sa religion une grande partie du pays refuse de le reconnaître comme souverain. Va alors commencer la période connue sous le nom de la Ligue. Refusant un roi protestant, la Sainte Union choisit comme successeur au royaume le cardinal Charles de Bourbon. Ce dernier est à ce moment-là prisonnier au château de Fontenay le Comte, sur ordre de Henri III, depuis l'assassinat du duc de Guise. Nous nous trouvons ainsi en présence de deux personnages se disant "roi de France".

Sur le plan monétaire, le plus grand désordre s'installe dans le pays. Certains ateliers continuent de frapper au nom de Henri III, d'autres au nom de Charles X, même après sa mort

qui survient le 9 mai 1590, et enfin d'autres encore au nom de Henri IV. Cet état de fait va se prolonger durant plusieurs années. Au fil des mois, l'autorité de Henri IV se développe et à la suite de sa conversion au catholicisme, en 1593, les troubles vont peu à peu se résorber.



Quart d'écu

A partir de cette date, les monnaies qui ne sont pas aux armes de Henri IV vont être bien souvent refusées par le public. Dans une remontrance faite à la Cour des Monnaies, le procureur général du roi parle *du trouble et rumeur qui estoient par toute la France pour le reffut et difficulté qu'on faisoit de prendre les espèces d'or, d'argent et billon forgées durant les troubles et qui se continuent encore de présent en des monnoye du royaume soubz le nom et légende de carolus dix. Ce procureur estime que cette fabrication de monnaies se fait au grand préjudice de l'authenticité du roi et demande qu'une information soit ouverte contre ceux qui continuent laditte fabrication et souhaite que le roi fasse deffense a tous maistre et officiers de toutes monnoies sous peine de faux de fabriquer aucunes espèces d'or, d'argent et billon que soubz le nom du Roy.*

Le neuf décembre 1595, la Cour des Monnaies *faict inhibition et deffences a tous maistre, gardes, officiers ouvriers et monnoiers de fabriquer ou permettre estre fabriquées aucunes espèces d'or, d'argent et de billon que soubz le nom, armes et effigie de Henry quatrième Roy de France et de Navarre et suivant le pied et forme qui leur a esté et sera envoyé par laditte Cour, sous peine d'estre punis comme faux monnoiers et criminels de layse Majesté comme ceux qui recevront et exposeront les espèces qui après la publication du présent arrest seront forgées.*

Afin que personne ne puisse prétendre ignorer le contenu de cet arrêt, la Cour décide qu'il sera envoyé *aux baillis, sénéchaux tous autres juges royaux pour le faire publier et enregistrer dans la fin de ceste année.* Elle ordonne aussi qu'il sera informé *tant contre lesdits maistres, officiers, ouvriers et monnoiers desdittes monnoies que contre les auteurs ainsi que complices qui continueront après la fin de ceste année laditte fabrication et usurpation de l'autorité royale.*

Malgré cet arrêt, plusieurs ateliers continueront à frapper des monnaies au nom de Charles X. Celui de Marseille n'arrêtera qu'en mai 1596 et ceux de Nantes et Dinan en 1598.

Henri IV avait déjà, par le passé, fait publier un édit interdisant l'utilisation de certaines monnaies. Ce dernier, en date du 12 mai 1590, prohibait les espèces suivantes : doubles écus d'or de Henri III millésimés 1589 ; quarts d'écu de Saint-Quentin également au nom de Henri III et 1589 et, enfin, les pièces de six deniers de billon fabriquées dans les ateliers de Morlaàs et Saint-Palais en 1589 et 1590. Si les deux premières monnaies sont à des types qui nous sont familiers, il en est tout autre pour la troisième. En effet, de nos jours encore, seule celle émise par l'atelier de Morlaàs a été retrouvée. Nous sommes toujours à la recherche d'un spécimen de Saint-Palais.

M. Paul Bordeaux, dans la Revue Numismatique, année 1894, nous présente un dessin de cette monnaie et nous en donne la description suivante :

- Au droit : une croix aux bras renflés, cantonnée de quatre H couronnés avec pour légende : HENRI . 4 . D . G . FRAN . E . NAVA . R . 1589

- Au revers : écu mi-parti de France et de Navarre, surmonté d'une couronne royale fleurdelisée et pour légende : **PIECE . DE . SIX . DENIE .**



Les gens ayant ces monnaies dans leurs bourses n'eurent que huit jours , à dater de la publication de l'édit, pour les porter aux ateliers ou aux changeurs les plus proches et se les faire payer. Passé ce délai, les possesseurs de ces pièces risquaient de les voir saisies et confisquées.



- Archives Nationales - Cote Z1b 44  
- Paul BORDEAUX - Demi-sol tournois de Navarre

## LES MONNAIES DE LA REPUBLIQUE ROMAINE

D<sup>r</sup> François LHERMITE

### LE MONNAYAGE PRIMITIF

Selon la légende, Rome aurait été fondée en 753 av. J.-C., puis en 509, les romains chassèrent les rois étrusques et proclamèrent la République

Chez les romains primitifs, la monnaie était inconnue, et même, le métal n'était pas l'intermédiaire principal des échanges. Ces romains menaient une vie pastorale, et de ce fait, les choses s'estimaient et se payaient en bétail. De **pecus** (bétail) vient le **pecunia** (richesse) qui a donné le mot pécuniaire en français. A Rome, dans les plus anciennes lois de la République, les amendes étaient fixées en bœufs et en moutons.

Mais au contact des peuples voisins, en particulier des Grecs de l'Italie du Sud, les romains comprirent les avantages qu'offraient les métaux comme instruments monétaires. Il n'y avait pratiquement pas d'or en Italie, l'argent y était très rare, par contre le cuivre était abondant : c'est donc ce métal qui fut choisi pour les échanges.

En 454, une loi indiqua la quantité de métal correspondant à la valeur d'un bœuf ou d'un mouton.

Puis en 430, une autre loi prescrivait que le paiement des amendes se ferait désormais en bronze. Cette date marque donc le début officiel de l'utilisation du métal comme monnaie à Rome.

Mais ce n'est pas encore un véritable monnayage. Cette première période d'utilisation du métal dans les transactions commerciales correspond au **système de l'aes rude**.

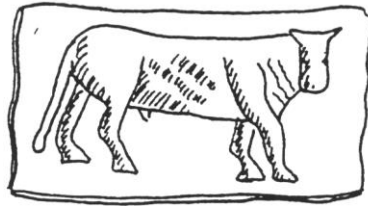
Le mot **aes** signifie bronze ou cuivre, il donna en français le mot airain. Le mot **rude** se traduit par brut, non travaillé.

La monnaie se présente alors sous la forme de lingots de bronze, de toutes formes et de toutes dimensions, et le métal doit être pesé à chaque transaction. De là viendrait le mot

**aestimare** (estimer). Les transactions étaient alors des opérations purement privées entre particuliers, sans aucune garantie officielle.

Mais le besoin se fera sentir, pour éviter les pesées continuelles, de faire comme les grecs, en marquant les lingots d'une empreinte donnant la garantie de l'état sur le poids du métal.

C'est vers 320 que débute donc le **système de l'aes signatum** (marqué d'un signe).



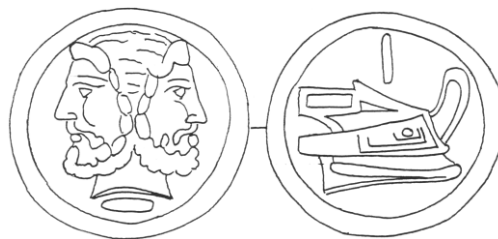
AES SIGNATUM  
170 x 94 mm

Ce n'est pas encore une véritable monnaie, car il s'agit de lingots de bronze pesant 5 livres romaines. La livre romaine ou **libra** pesait environ 327 grammes et était divisée en 12 onces ou **unciae**. Ces lingots étaient coulés et portaient sur chaque face un décor figuré : bœuf, cochon, poule... Pour les valeurs inférieures, on se servait de morceaux taillés dans les grands lingots et portant une partie de leur empreinte, ou alors parfois de lingots plus petits marqués d'un signe de valeur.

Le premier véritable monnayage des romains apparaît vers 280, et est connu comme le **système de l'aes grave**.

L'adjectif **grave** signifie lourd, pesant. On peut donc traduire **aes grave** par "cuivre en poids".

Ce système est basé sur l'**as**. Le mot as est un vieux mot des langues italiotes signifiant "totalité" ou "unité, opposée à n'importe quelle division". Ce mot as désignait donc l'unité monétaire, et à l'origine, pesait exactement une livre romaine, d'où son nom d'as **libralis** ou as **librarius**, c'est à dire d'une livre ou pesant une livre.



AS LIBRALIS  
10 onces  
Bronze (272 gr)

Mais rapidement l'as ne pèsera plus qu'environ 10 onces pondérales pour s'aligner sur le système monétaire des grecs de l'Italie du Sud.

A noter qu'en français le mot as est invariable, mais que dans les ouvrages numismatiques on trouve souvent le pluriel latin **asses**.

A Rome, le système de l'aes grave comportait 6 valeurs :

- L'**as**, valant 12 onces.
- Le **semis**, demi-as, valant 6 onces.
- Le **triens**, tiers d'as, valant 4 onces.
- Le **quadrans**, quart d'as, valant 3 onces.

- Le **sextans**, sixième d'as, valant 2 onces.
- L'**uncia** ou once, valant un douzième d'as.

Ces monnaies étaient d'un poids important et étaient donc coulées, bien que les plus petites valeurs (sextans et uncia) aient pu parfois être frappées.

Ces monnaies représentent toujours au revers une proue de navire ou **ratīs**, d'où le nom de **ratites** que l'on donne parfois à ces pièces. À l'avers se trouve la tête d'une divinité :

- Janus, dieu à double visage pour l'as.
- Jupiter pour le semis.
- Minerve pour le triens.
- Hercule pour le quadrans.
- Mercure pour le sextans.
- Bellone, déesse de la guerre, pour l'uncia.

Ces monnaies étaient marquées d'un signe de valeur, le plus souvent sur les deux faces :

- Une barre pour l'as.
- Un S pour le semis.
- 4 globules pour le triens.
- 3 globules pour le quadrans.
- 2 globules pour le sextans.
- 1 globule pour l'uncia.

Pratiquement en même temps que l'as, mais un peu postérieurement, sont apparues dans le Latium et en Campanie, des monnaies que l'on connaît sous le nom de **monnaies romano-campaniennes**.

Il coexistait deux systèmes : les monnaies romano-campaniennes de bronze et monnaies romano-campaniennes d'argent. Ces deux systèmes circulaient conjointement, mais n'avaient aucune correspondance directe entre eux.

Les monnaies romano-campaniennes de bronze étaient semblables aux monnaies du système de l'aes grave, mais on pouvait trouver d'autres valeurs :

- Le **tressis** ou **tripondius** valant trois as.
- Le **dupondius** valant deux as.
- Le **decunx** valant dix douzièmes d'as.
- Le **quincunx** valant cinq douzièmes d'as.
- La **semuncia** ou demi-once valant un vingt-quatrième d'as.

Ces monnaies avaient les mêmes marques de valeur qu'à Rome, mais avaient des sujets différents et se distinguaient des monnaies romaines par un plus grand soin et une plus grande élégance des gravures. On pense que la rudesse des as romains était voulue, cela entrainait dans leur politique, car ils méprisaient les arts qui amollissent et corrompent les mœurs. Ces marques étaient :

- 3 barres pour le tripondius.
- 2 barres pour le dupondius.
- X pour le decunx.
- V pour le quincunx.
- Σ pour la semuncia.

Les monnaies romano-campaniennes d'argent imitaient les monnaies des cités de la Grande Grèce, pour permettre le commerce avec l'Italie du Sud.

On trouvait ainsi des drachmes, des didrachmes et des tridrachmes en argent portant généralement le légende "ROMANO", mais l'on trouvait aussi des bronzes : **litra** et **demi-litra**. La litra était à l'origine une taille de bronze de Syracuse valant un cinquième de drachme.



Vers 220, ce monnayage subit une modification avec le remplacement de la didrachme **quadrigat** (quadrigatus), monnaie d'argent avec la tête de Janus à l'avvers, et Jupiter conduisant un quadriga au revers, d'où son nom.

Lors de la seconde guerre punique (218-201), les besoins en numéraire furent considérables. Toutes les monnaies perdirent du poids de façon importante et le titre des monnaies d'argent diminua.

### LE SYSTÈME DU DENIER

Vers 212 av. J.-C., une profonde réforme monétaire remplaça le monnayage primitif complètement déstabilisé par la guerre (le système de l'aes grave, dont les anciennes émissions furent démonétisées), par le **système du denier**.

L'as et ses divisions, semis, triens, quadrans, sextans et uncia persistent, mais l'as ne pèse plus que 4 onces pondérales, soit 1/3 de livre; c'est l' **as trientalis**.

Des monnaies d'argent sont créées :

- Le **denarius** (denier) valant 10 as.
- Le **quinarius** (quinaire) valant 5 as.
- Le **sestertius** (sesterce) valant 2 ½ as

Ces monnaies d'argent présentent à l'avvers la tête de la déesse Rome coiffée d'un casque ailé; au revers les Dioscures à cheval et la légende "ROMA" (les Dioscures sont Castor et Pollux, fils jumeaux de Zeus et de Léda). Ces monnaies présentent un signe de valeur :

- X pour le denier.
- V pour le quinaire.
- HS pour le sesterce, soit H pour deux as et S pour un semis.



AS TRIENTALIS  
4 onces  
Bronze (109 gr)



DENARIUS  
10 as  
Argent

En 217, il y avait eu une frappe d'**aurei** qui n'auront cours que jusqu'à la fin de la deuxième guerre punique .

De 212 à 150, les frappes de monnaies de bronze sont très importantes, puis ces monnaies ne seront plus frappées, sauf pendant une courte période sous Sylla entre 92 et 82.

Pour les monnaies d'argent, le quinaire et le sesterce ne sont frappés que très irrégulièrement et, de ce fait, ne jouent qu'un rôle marginal. Le sesterce était surtout une monnaie de compte, et l'on peut remarquer que valant 2 ½ as et 4 onces, il correspondait à l'ancien as de 10 onces.

Très peu de temps après la création du denier apparaît une autre monnaie d'argent, le **victoriat** (victoriat) valant ¾ de denier. Le victoriat équivalait à la drachme illyrienne qui était très utilisée à Rome antérieurement à la création du denier. Le victoriat fut plus utilisé que le denier jusqu'à son retrait vers 170-168.

Le victoriat, ainsi que le demi-victoriat qui était marqué d'un S, représentait au droit la tête de Jupiter et au revers une Victoire élevant un trophée, d'où son nom.

Les monnaies étaient frappées sous l'autorité du Sénat. Le **triumviratus monetalis** était un collège de trois magistrats appelés III VIRI AAAFF (**triumviri auro argento aere flando feriundo**). Ce collège de trois magistrats, qui était renouvelé chaque année, était chargé de la production et du contrôle des monnaies dans l'atelier de **Luno Moneta**.

En 141, la valeur de l'as n'est plus que d'une once pondérale, c'est l'as uncialis. Les plus petites divisions de l'as disparaissent, seuls persistent le semis et le quadrans. En même temps, la valeur des sesterce est portée à 4 as et celle du denier à 16 as. Les deniers porteront alors le chiffre XVI.



DENARIUS  
16 as  
Argent (3.89 gr)

On commence alors à voir apparaître sur les deniers le nom des magistrats monétaires, d'abord sous forme de monogrammes ou d'initiales, puis le nom complet. En même temps, le mot ROMA à tendance à disparaître.

En 89, l'as ne pèse plus qu'une demi once et le sesterce devient une monnaie de bronze pesant une et demi once pondérale, mais sa valeur reste de 4 as.

L'aureus vaut 25 deniers. Les aurei ne sont pas frappés officiellement à Rome, mais dans les provinces pour des besoins militaires.

Au cours du premier siècle avant Jésus Christ, les images représentées sur les deniers de diversifient à l'infini.

Du fait de la guerre civile, en 49, le Sénat interrompt son activité monétaire. Les **imperatores** qui, depuis le début du I<sup>er</sup> siècle, frappaient dans les provinces or et argent s'arrogèrent complètement le privilège de la frappe des monnaies.

Pompée et César, puis Antoine et Octave, émirent des deniers et des quinaires en grand nombre, ainsi que des aurei, mais très peu de bronzes.

En 27, Octave devient le maître absolu et reçoit le nom d'Auguste. Il va restaurer la religion et la famille, créer une société hiérarchisée et une nouvelle armée. Pour affermir son pouvoir et rétablir la prospérité, il va entreprendre en 23 une grande réforme monétaire.



- F. Lenormant - La monnaie dans l'Antiquité

- L. POPOVITCH - Les monnaies romaines - Archéologie N° 250 - Octobre 1989

## LA DEPRECIATION DU FRANC

René FREDON

Si la Convention Nationale décrète l'établissement du système monétaire décimal le 7 avril 1795, ce n'est que le 15 août 1795 qu'un décret fixait la nature particulière du nouveau système en donnant la composition métallique, poids, diamètre et caractéristiques de chaque monnaie.

Le **franc** sera la dénomination unitaire composée de 1, 2, 5 et 10 centimes puis 1, 2, et 5 décimes ainsi que  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{2}$ , 1, 2 et 5 francs.

C'est le 5 décimes de l'an II de la République qui fut la première pièce mise en circulation.

L'établissement des comptabilités et paiements en francs, afin de faire disparaître progressivement des différentes monnaies antérieures au système (monnaies royales divisionnaires en cuivre, billon et métal de cloche), fut instauré par le décret du 20 octobre 1798. Si les monnaies d'or et d'argent furent encore tolérées, la comptabilité en francs devint obligatoire le 6 mai 1799 et le 23 septembre 1799 tout compte, dette ou paiement national ou privé dut être établi conformément à la loi.

Jusqu'à aujourd'hui, la nation française a conservé la simplicité du système décimal et bien des nations dans le monde l'ont adopté. Que ce soit le dollar, le mark, la livre, etc., la monnaie est toujours composée de 100 unités ou centièmes.

Le système monétaire décimal reposait sur le bimétallisme or et argent. Le franc avait un poids de 322.5 milligrammes d'or ou de 5 grammes d'argent à 900 ‰, la Convention Nationale ayant décrété que la nouvelle monnaie d'or et d'argent soit composée de 9 parties de métal pur pour une partie d'alliage. Les monnaies d'argent conservent le titre de 900 ‰ jusque en 1863. Ensuite les monnaies d'argent de Napoléon III au type lauré, soit les émissions de 1864 à 1870 sont titrées à 835 ‰.

La circulation des pièces d'argent au titre de 900 ‰ devient rare, la plus grande partie ayant été refondue lorsque le titre légal des divisionnaires d'argent est tombée à 835 ‰. Les divisionnaires de type "Cérès" en argent de 1870 à 1895 sont la réplique fidèle à 835 ‰ au lieu de 900 ‰ des pièces émises de 1849 à 1851 sous la II<sup>e</sup> République.

La guerre de 1870 sera indirectement le point de départ d'une nouvelle dégradation des cours de l'argent.

La III<sup>e</sup> République couvre une période de 70 ans, du 4 septembre 1870 au 10 juillet 1940. Durant toutes ces années, le monnayage est placé sous le signe de la continuité. Il conserve l'essentiel de l'héritage napoléonien et de l'organisation de l'Union Latine. Les monnaies en métal précieux sont convertibles (passage possible des billets aux pièces pour une même valeur) et conservent entre elles la même valeur d'échange (parité) dans le système international. Jusqu'en 1914 l'essentiel est préservé, de 1914 à 1928 le franc subit les séquelles d'une guerre dont il ne se remettra pas faute d'une politique monétaire cohérente. Les billets vont enfler la masse monétaire, l'or ne circule plus, le franc flotte. De 1928 à 1940, le franc est de nouveau rattaché à l'or (franc Poincaré), un monnayage cohérent peut être programmé, mais la conjoncture nationale et internationale rendra ce rétablissement précaire.

Mais revenons un peu en arrière. Si de 1914 à 1928, le franc maintient sa parité or, il devient flottant de 1919 à 1927. Vers le milieu de l'année 1926, si la France espérait revenir aux parités d'avant 1914, la circulation grandissante du papier monnaie ne pouvait éviter une démonétisation du système or et argent.. La loi du 25 juin 1928 devait ramener le franc, au poids d'or et d'argent, à près de 20 % de sa valeur.

A partir de 1928 et jusqu'à 1939, le franc subit quatre dévaluations. Le franc Poincaré de 1928 à 1933 ne représente plus que 65.6 mg d'or à 900 ‰, jusque en 1939 une deuxième dévaluation ramène le franc à 49 mg, suivie d'une troisième à 35.5 mg puis d'une quatrième à 27 mg d'or. Ce sera dès 1929 le règne des 20 et 10 francs de type "Turin" en argent titrées à 680 ‰.

La seconde guerre mondiale ne pouvait qu'accentuer la dépréciation du franc qui s'était poursuivie graduellement de 1928 à 1939. Celui-ci a subit depuis 1939 une dévaluation progressive qui a été constatée par deux fois par la loi, en 1940 et 1945. La première mesure de défense monétaire édictée, dès le début du conflit, fut le contrôle des changes institué par deux

décrets du 9 septembre 1939. Le contrôle des changes ne suffit pas à préserver le franc qui subit le 23 février 1940 sa cinquième dévaluation, sa teneur en or était fixée à 21 mg.

Sous le gouvernement de Vichy, si la définition du franc de février 1940 ne fut pas modifiée, il n'eut bientôt plus qu'un pouvoir d'achat très inférieur. La hausse des prix des marchandises, de l'or, des devises, attestait une forte dépréciation difficile à chiffrer exactement.

La loi du 22 octobre 1940 impose le paiement par chèque pour la plupart des règlements importants. Les faits justifiaient alors une forte réduction de la valeur nominale de l'unité monétaire intérieure. En novembre 1944, l'état émit l'emprunt de la libération et en juin 1945, le gouvernement procéda à l'échange des billets. Les billets de banque en circulation furent démonétisés et les bons du Trésor présentés à l'estampillage.

Compte tenu de la dette extérieure française qui allait en s'amplifiant du fait des nécessaires et coûteuses importations, de l'amenuisement du stocks d'or de la Banque de France et de la hausse continue des prix, une dévaluation est réalisée le 26 décembre 1945.

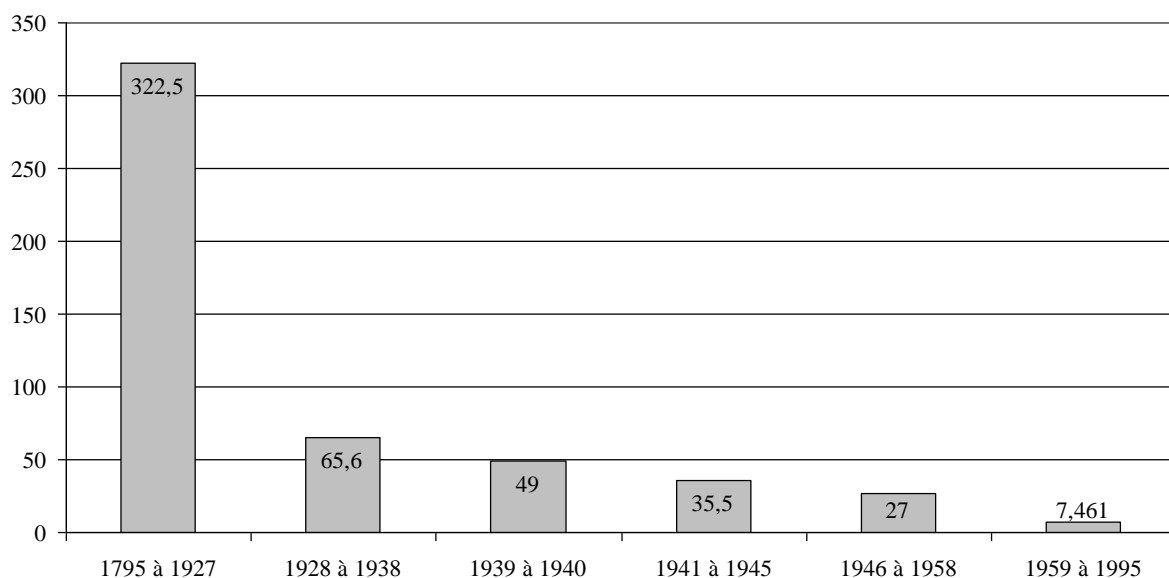
La nouvelle valeur du franc est donc fixée à 7.461 mg d'or fin, soit 8.288 mg d'or à 900 ‰. En dépit de cette dévaluation, le cours du franc restera difficile à maintenir et d'autres mesures seront nécessaires aux gouvernements successifs pour tenter d'enrayer les difficultés monétaires.

Dès 1945, les dernières pièces d'argent sont retirées de la circulation et, si leur effigie est conservée, leur métal est remplacé par du cupronickel. Les pièces de 10, 20 et 50 francs et même 100 francs qui voient le jour, sont toutes de métal commun.

Par ordonnance du 27 décembre 1958, il va être créé une nouvelle unité monétaire française dont la valeur sera égale à 100 francs. Ce franc lourd de 1958 vaut 100 francs anciens. Aujourd'hui c'est donc le centime qui représente le franc qui naquit en 1795. La nouvelle définition du franc est fixée comme suit :

1 franc = 2 mg d'or au titre de 900 ‰, soit 1.8 mg d'or pur.

### LE FRANC DE 1795 A 1995 EN MILLIGRAMME D'OR A 900 ‰



Les dévaluations de 1958, accompagnées d'un blocage des prix pour enrayer l'inflation et du lancement d'un emprunt pour réduire la masse monétaire en circulation, eurent un impact certain sur le retour des capitaux et, dès 1959, la balance des paiements fut excédentaire.

En 1960, le nouveau franc est frappé dans du nickel, la pièce de 5 francs continuant à se fabriquer en argent jusque en 1969. En 1964, une grosse pièce de 10 francs, type "Hercule", titrée à 900 ‰ est émise.

Ce type survit quelques années avec une pièce de 50 francs, puis disparaît définitivement en 1980, le gouvernement ayant décidé de démonétiser, le 20 février 1980, les monnaies qui n'avaient jamais beaucoup circulé. En 1982, une monnaie courante de 100 francs, type "Panthéon", au titre de 900 ‰ est frappée, et dans le même temps apparaissent les premières monnaies commémoratives destinées à promouvoir les grandes figures et événements de l'histoire de France.

Le franc actuel, qui représente 100 francs d'avant 1958, ne vaut plus que 2 mg d'or au titre de 900 ‰, alors que le franc à la création du système décimal représentait 322.5 mg d'or au même titre.



- Dossiers de la monnaie - N°4
- Victor Gadoury - Les monnaies françaises
- Numismatique et Change - N°163 et N°170 -

## LE FAUX-MONNAYAGE

Claude DELAGE

De tout temps, l'homme vivait de troc. Les colonies grecques en étaient maîtres grâce à quantité, qualité, et diversité de leurs produits mais aussi, à une marine importante et rapide. Vers 700 avant J.-C. leur commerce s'effondre. La cause vient de **Lydie** où le roi **Gyges** y impose un troc basé sur l'échange de morceaux d'électrum (or natif) marqués sur une face de son emblème, une tête de lion.

Le commerce est transformé, les avantages sont considérables :

- Transactions réglées rapidement, écourtant le marchandage.
- Garantie du métal, connu de tous et partout.
- Transports spécifiques évitant l'encombrement de produits inutiles.
- Accumulation sans risque de ces objets, inaltérables aux intempéries et au temps.

Devant l'irréversible évolution commerciale, les pays voisins des mers Egée, Noire puis Méditerranée, vont fabriquer de ces objets. Ils sont améliorés en rondeur, épaisseur et poids, marqués sur les deux faces de motifs propres à chacun. Des divisions en argent apparaissent. Le monnayage vient de naître...

Très vite, un phénomène apporte un trouble qui devient un danger : la copie de ces monnaies. Bien que rien ne soit précis, une logique voudrait qu'elle émane de commerçants sédentaires, floués par le gros négoce. Viendraient ensuite des pays sans métaux nobles, et un peuple très misérable que ce mode de troc finissait d'avilir.

La pénétration, utilisation, prolifération des types et valeurs, ont très vite conduit les autorités à continger, maîtriser, contrôler et protéger ce qui était devenu **monnaie publique**.

La fabrication de monnaies parallèles fausses, avait atteint une telle ampleur, que l'organisateur d'Athènes Solon (640-658, poète et juriste), élu par un peuple brisé qui faisait couvrir une révolte, édicta une loi condamnant à la mort toute personne imitant la monnaie. Elu vers 600, il remplace le tyran Dracon (à la dureté devenue et restée proverbiale, draconien) pour donner à tout homme de la dignité. Chacun peut aller et venir, discuter et critiquer, participer aux

instances gouvernementales, étant désigné par la classe de son rang. En outre, l'enrichissement lui est permis, s'il est honnête !

La **démocratie** est créée, elle est sévèrement encadrée.

La première méthode de réalisation des faux a consisté à frapper des flans à deux composants, dits **fourrés**. L'âme, ou noyau, est obtenue par coulage de fer ou cuivre dans des alvéoles calibrées, creusées dans des matériaux tendres. Se solidifiant, elle est plongée dans une autre qui contient la quantité du métal précieux en fusion, pour le placage. La matérialisation de la monnaie est donnée par deux coins porteurs d'empreintes faites à chaud, avec une pièce authentique.

Plus tard, des gouvernements reprendront officiellement à plusieurs reprises cette technique faussaire, pour palier aux coûts des guerres, ou au manque épisodique de métaux précieux. Dites de mauvais aloi, mal acceptées à l'extérieur, la circulation interne étant intense, les parties en relief s'usaient rapidement faisant apparaître l'âme. Toutefois, les états les reprenaient et neutralisaient lors du paiement des impôts.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, d'autres fourrés faits par **galvanoplastie** imitent des monnaies antiques destinées aux collections.

Le **coulage**, réalisé essentiellement par des gens de modestes conditions, est la base même du faux-monnayage. D'une simplicité relative à mettre en oeuvre, il n'a jamais connu d'arrêt. A partir de matériaux assez tendres, sont fabriquées des **coquilles** qui portent l'empreinte des faces (faite par pression ou coulée sur la monnaie), judicieusement réunies, elles forment le moule. Des métaux vils et alliages donnent la pièce, terminée par un **saucage** (trempage) au métal fin.

Le coulage, facilement repérable, peut-être dangereux s'il utilise les techniques assez récentes du **vide** et du **centrifugeage** où des défauts caractéristiques sont gommés. En monnaies de collection, quelques types coulés de pièces très rares, furent **retravaillés** de défauts, manuellement aux outils.

La **frappe** toute aussi ancienne, a toujours porté le danger. Au cours des siècles, quatre méthodes se sont élaborées :

**Contretirage** : consiste à frapper les coins vierges fortement chauffés sur une pièce authentique.

**Taille directe** : tous les motifs sont gravés à la main sur l'acier. Le faussaire est ici un artiste, la moindre erreur ...

**Réduction** : par le tour à réduire et son pantographe qui usine d'après des motifs importants.

**Electro-érosion** : moderne et complexe.

Ainsi produits, ces coins sont dangereux, surtout si les métaux des copies sont authentiques. Pour les métaux étrangers, elles étaient saucées. De nos jours, elles sont métallisées par électrolyse.

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le faux-monnayage prend une seconde orientation, nettement plus dangereuse, la copie à 4 ou 5 exemplaires de monnaies antiques très rares. L'imitation reçoit un gros travail de finition : l'original porte les outrages de la traversée des siècles.

Avec cette nouvelle catégorie, le temps passant a fait grandissante une polémique entre les différents numismates sur les qualificatifs à utiliser pour classer les produits du faux-monnayage.

Si en règle générale le qualificatif **faux** est propre, il s'applique à juste titre à toute reproduction de monnaie dite antique, mais aussi ancienne, représentant une valeur liée à son indice de rareté. Réalisé à quelques exemplaires, son but est d'agresser l'art et voler le collectionneur (certains ont circulé 150 ans avant d'être décelés et attribués).

La reproduction d'une monnaie usuelle, ayant cours légal, est juridiquement nommée **contrefaçon**. Contrairement au faux, elle est produite en **grande quantité**. Son but est de voler une autorité. La contrefaçon d'aujourd'hui comme celle d'il y a 300 ans, garde son qualificatif plus explicite que les poétiques : faux du temps, d'époque, pour servir... Il n'arrive pas à s'imposer dans le jargon numismatique !

Si collectionner et étudier uniquement les contrefaçons ne présente pas de grosses difficultés en remontant jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, le faux monnayage plus ancien offre les catégories très proches, en extraire une contrefaçon demande patience et prudence. De nombreux critères, parfois complexes, sont à prendre en compte.

De nos jours, la numismatique est devenue une science. Les faux en font pleinement partie, les collectionneurs qui en sont amateurs sont assez rares, en contrefaçons, je n'en connais pas.

## LA GALVANOPLASTIE

Méthode très rarement utilisée pour les contrefaçons, les faussaires l'utilisent pour des monnaies de collection rares, faites à 2 ou 3 exemplaires.

Les faussaires ont profité des découvertes de M. VOLTA, qui améliorait les travaux du médecin italien Louis GALVANI (faits sur des grenouilles), transposés par le graveur Jacques-Jean BARRE afin de réaliser des plaques pour augmenter les timbres-poste.

A partir d'un moulage en cire d'une face de monnaie dans lequel est coulé du **gutta-percha** (variété de caoutchouc de Sumatra offrant un retrait nul au refroidissement, donc pas de déformation des motifs), une empreinte est obtenue.

Rendue **conductible** avec de la **plombagine pulvérulente**, elle est plongée dans un bain pouvant être :

- Electrolytique : métal transporté.
- Electrochimique : métal dissout.

où elle reçoit en 4 à 5 jours un placage d'épaisseur et métal désiré.

Soigneusement séparé, ébavuré, usiné, il donnera avec celui de l'autre face, une monnaie propre. La soudure s'effectue au centre de la tranche, le vide est comblé par un coulage de plomb.

Ce coulage permet de donner du poids (jamais précis), il peut par la chaleur et suivant le module, adoucir certains motifs, gonfler la pièce en lui donnant du **ventre**.

Depuis 1970, elle est utilisée pour confectionner les **électrodes** d'usinage des coins par **électro-érosion**. Les empreintes sont réalisées en cuivre, elles seront spécifiquement adaptées.

## USINAGE PAR ELECTRO-EROSION

A partir de 1970, cette haute technologie industrielle qui commence à connaître diverses applications, est détournée, améliorée par de savantes transformations, par un nouveau type de faussaire.

Avec elle, la **perfection** des matériels obtenus et la **quantité** des produits issus, le faussaire change de profil, de bricoleur, il provoque une certaine panique, obligeant les autorités à modifier leur combat. En dehors de la **taille directe**, elle surclasse tous les travaux faussaires, usinant des coins vierges pré-usinés et trempés.

## PREPARATION

D'une monnaie en parfait état, une **empreinte** de chaque face est réalisée en cuivre par **galvanoplastie**. Elle est ensuite transformée en **électrode** : au centre du revers est soudée une tige d'acier, calibrée, qui va faire office de **queue de glissement**; elle ressemble à une soupape. C'est cette électrode qui va usiner directement le **coin monétaire**. Plus rarement, l'opération s'est effectuée sur des pastilles, ensuite insérées par force dans des blocs d'acier usinés aux caractéristiques de la presse.

## PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

La machine comporte deux parties, elle travaille à la verticale :

- Partie haute - **positive** - reçoit l'électrode, qui est mobile.
- Partie basse - **négative** - reçoit le coin monétaire, il est fixe.

L'électrode descend vers le coin. Au cours de l'approche, sans se toucher, il va y avoir amorçage électrique, étincelles entre les deux parties. Ces étincelles créent **l'érosion** sur le coin. Cet usinage érosif des motifs est inversement proportionnel :

- Les parties en **relief** portées par l'électrode sont en **creux**.
- Les parties en **creux** portées par l'électrode sont en **relief**.

Approche et écartement de l'électrode se font par battements rapides.

L'ensemble est placé dans un **caisson hydraulique** contenant de **l'huile diélectrique** isolante. Elle évite la formation et dispersion d'échos parasites, étincelles destructrices hors de la surfaces à usiner.

A chaque écartement, une pompe très puissante provoque une forte poussée de l'huile, pour deux raisons importantes :

- Souffler net les étincelles érosives, allongement nuisible.
- Entraîner les résidus vers des filtres. Huile et surfaces doivent être vierges de particules.

L'opération est identique en employant un caisson à **vide d'air**.

## INCONVENIENTS

Pour arriver à la perfection, le faussaire doit surmonter de nombreux et très complexes obstacles demandant : temps, patience et matériaux.

Les principales difficultés touchent en particulier :

- Le réglage de la course de l'électrode.
- Le réglage de l'intensité du courant d'usinage, qui est la clef de la "qualité" du travail.
- Le combat pour neutraliser les échos parasites : isoler certaines parties avec de la résine clastomère, mais aussi par endroits, pour éviter une perte d'intensité.
- Le synchronisme parfait de la pompe à huile avec l'écartement de l'électrode.

## COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'OFFICINE

Ainsi produite, la fabrication de la contrefaçon demande deux spécialités bien distinctes, faisant que le faussaire est obligé d'avoir un complice soit :

- En **électricité**, pour l'usinage des motifs des coins et pour métalliser des métaux étrangers au type imité.
- En **mécanique industrielle**.

**Pour exemple**, comme nous venons de voir l'essentiel de l'usinage électrique, situons l'officine auprès d'une P.M.E. en mécanique générale.



L'usinage des coins vierges est réalisé aux caractéristiques de la presse monétaire, par des **machines-outils**. Vient ensuite un long et complexe **traitement thermique** (la trempe) pour les durcir, en plusieurs phases.

Revenus de l'électro-érosion, ils sont montés sur la **presse monétaire**. D'assez forte puissance, elle peut-être automatisée en recevant une **chaîne de transfert** qui l'alimente en flans. Les flans sont découpés à la **tronçonneuse** ou à l'**emporte-pièce**. Ils sont ébavurés par brassage dans un caisson mobile qui contient des billes d'abrasif. Frappées, les contrefaçons, suivant le métal utilisé, peuvent-être vieilles ou patinées avec des acides.

Le fonctionnement de l'officine oblige un local séparé, isolé acoustiquement car le travail s'effectue hors des heures et jours classiques. En règle générale, s'y trouvent les deux machines importantes que sont la presse et le banc d'électro-érosion. Si le petit usinage peut se faire en catimini dans les ateliers, c'est principalement l'usinage électrique qui nécessite d'avoir des matériels sophistiqués, obtenus en secret.

Le banc d'électro-érosion n'existant pas en l'état dans le commerce, la machine de base reçoit des modifications ingénieuses par l'apport de caissons hydrauliques ou à vide d'air, pompes à huile ou à vide, filtres, armoire électrique assez complexes, le travail utilise divers voltages et intensités ; son alimentation est indépendante d'un atelier.

Tout cet ensemble, dont la "qualité" du travail engendre la "qualité" de contrefaçons, demande de nombreuses heures de montage et réglages très précis. Ne pouvant être démonté à tout moment, il implique des matériels en double.

En dehors du complice principal, le faussaire doit s'adjoindre des partenaires financiers. Une telle officine représente un **investissement colossal**, et ensuite, il faut blanchir l'argent.

D'autres éléments contingentent la longévité de l'officine :

- L' **approvisionnement** métallique.
- La **ventilation** par circuits des contrefaçons.
- Le **comportement** de tous les acteurs ... Ne pas "flamber" !

## L'ÉPREUVE AU MARTEAU

Jacques VIGOUROUX

Par sa déclaration, donnée au mois de mars 1645, Louis XIV ordonne que la fabrication des monnaies dite au **marteau** soit dorénavant remplacée par celle **au balancier** dans tous les hôtels monétaires du royaume.

Cette technique, déjà utilisée sous le règne de Henri II pour la frappe monétaire, avait du être abandonnée devant le mécontentement des Maîtres d'ateliers et des monnayeurs. A partir de ce moment, les balanciers ne servirent que pour des essais, des médailles et des jetons.

Il faudra attendre que Jean Warin soit autorisé par Louis XIII, en 1640, à frapper des monnaies avec cette méthode, pour que la supériorité du monnayage au balancier soit reconnue. Qui ne s'est pas émerveillé devant un louis d'or ou un écu d'argent de ce roi ?

Saint-Palais sera le dernier atelier à frapper au marteau en 1652.

On peut croire qu'à partir de ce moment là, cette méthode n'est plus qu'un souvenir. Il n'en est rien. Voici l'intégralité d'un texte se trouvant aux Archives Nationales, cote Z1b 133.

Du 22 octobre 1701

*Sur ce qui a esté représenté par le procureur général du Roy qu'il a eu avis qu'il y a quelques monoyes ou les monoyeurs font encore leur épreuve au marteau lors de leur réception Ce qui fait que la plupart après estre receus ne s'estant point appris a monoyé auxd. balanciers dont on se sert présentement dans les monoyes pour marquer lesd. espèces ne scavent pas le plus souvent monter les quarrés et ne monoyent que difficilement auxd. Balanciers ce qui retarde le travail, pourquoy, je requerois qu' il plust a la Cour ordonné que les monoyeurs dans toutes les monoyes seront tenus de faire à l'avenir l'épreuve au balancier et non au marteau, et ne pourront estre receus qu'ils n'ayent esté trouvés capables de monter les quarrés et de bien et diligemment monoyer auxd. balanciers. Led. procureur général a ordonné et ordonne que les monoyeurs dans toutes les monoyes seront tenus de faire à l'avenir leur épreuve au balancier et non plus au marteau et qu'ils ne pourront estre receus qu'ils n'ayent esté trouvés capables de monter les quarrés et de bien et diligemment monoyer auxdits balanciers.*

Signé HOSDIER.

A la lecture de ce texte, on peut se demander pourquoi il aura fallu un demi-siècle à la Cour des Monnaies pour s'apercevoir de cet anachronisme. Malgré tout je me dis, en voyant la beauté des monnaies de cette époque, que les monnayeurs ne devaient pas être si maladroits que cela.

## EVOLUTION DU STYLE DES MONNAIES GRECQUES DE L'EPOQUE ARCHAÏQUE A L'EPOQUE HELLENISTIQUE

Jean-Marie LAFONT

La monnaie en tant que telle, c'est à dire une boule de métal frappée d'une image reconnaissable et en même temps de poids standard, est une création du VII<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

Née en Asie Mineure, la monnaie connaît une expansion dans tout le bassin méditerranéen par l'intermédiaire des établissements grecs. Ces derniers adoptèrent ce nouveau moyen de paiement très pratique et propre à faciliter les échanges commerciaux.

En dehors de l'aspect historique et économique, l'aspect esthétique n'est pas à négliger; en effet, très tôt les grecs prennent conscience que cette boule de métal peut se transformer en oeuvre de sculpture.

Un choix s'impose alors, quant à l'image, au symbole à apposer sur le disque de métal. A ce sujet les opinions divergent :

Pour certains, il s'agit d' **héraldisme**. Le choix du symbole fait allusion au nom, aux mythes, à l'histoire de la polis : le lion de Léontinoi, le phoque de Phocée, Taras et le dauphin pour Tarente, Arétuse pour Syracuse, Athéna et la chouette d'Athènes...

Pour JENKINS, il s'agit parfois d'un **calembour** faisant allusion au nom de la cité : la chèvre d'Aigai...

Pour HIRMER et FRANKE, le symbole est **religieux**, de là les nombreuses représentations de dieux, déesses, héros.

Pour LENGYEL, c'est la cité qui décide de la conception et de l'illustration de la monnaie. Il s'agit donc d'une affaire **politique**.

Enfin, signalons qu'un temple peut aussi émettre une monnaie, tout comme une cité : les monnaies sacerdotales de Pergée au type d'Artémis.

Dans le domaine stylistique, une évolution naturelle va s'effectuer.

A la période archaïque, VII<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles avant J.-C., le style est étroitement lié à la grande sculpture. La frontalité est un des traits caractéristiques des différentes représentations. Ce qui confère à ces dernières un aspect figé, statique.

D'autre part, sur le plan technique, la difficulté qui consiste à situer le symbole dans le cercle étroit de la monnaie, est résolue par le graveur de coin qui représente la tête seule ou l'avant train de l'animal : la **protomé**. Et pour éviter de laisser un espace vide derrière le thème choisi, on rajoute parfois un autre symbole, devant ou derrière le thème principal.

La représentation du droit centralise le talent du graveur, le revers restant bien souvent lisse ou en **quadratum incusum**.

Avec la période classique, V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C., le quadratum incusum disparaît. Il est remplacé par des empreintes carrées comportant un motif décoratif, jusqu'à ce qu'enfin tout le revers soit occupé par une seule image.

La technique de la frontalité s'estompe, en effet après une période archaïque marquée par un réalisme figé, la période classique est toute imprégnée par la recherche du mouvement.

De nouveaux symboles apparaissent : courses de chars, cavaliers, toutes sortes de scènes empruntées à la vie courante. Le graveur de cette époque, conscient de son art, signe ses œuvres, les plus célèbres ont pour nom : Kimon, Euainetos.

Alexandre le Grand est l'initiateur d'une ère nouvelle.

L'adoption forcée de l'étalon attique entraîne une certaine uniformité de style. Cette dernière culmine lors de la création des grands empires résultant de la dislocation de l'empire d'Alexandre.

Mais le phénomène le plus marquant est l'apparition au droit des monnaies du portrait du souverain, symbole de domination. Il s'agit là d'une véritable révolution car les cités grecques interdisaient jusqu'alors la reproduction du portrait de telle ou telle personnalité dominante, et cela pour des raisons aussi bien politiques que religieuses. Un tel état de fait aurait pu passer soit pour une menace envers la démocratie, soit pour l'expression d'un orgueil démesuré à l'égard des dieux.

Précisons qu'au Proche Orient ou en Asie, ces problèmes de mentalité étaient tout différents puisque l'assimilation souverain-incarnation vivante d'un dieu était faite depuis longtemps dans les esprits.

L'imposition d'un modèle unique en cette époque hellénistique a pour conséquence le déclin de la création de nouveaux types monétaires.

Ce phénomène est comparable en Occident où la menace de Rome d'une part, et de Carthage de l'autre, restreint l'innovation artistique et entraîne le déclin de nombreuses cités.

De plus, à l'uniformité des types de droit, correspond une uniformité des types de revers. L'exemple le plus remarquable est le monnayage Lagide, qui tout au long de son histoire fait correspondre l'image d'un aigle aux différents portraits des souverains.

Avant tout, au cours des siècles, et quelque soit le thème choisi, la monnaie illustre un monde en miniature et devient un petit chef d'œuvre sur une surface limitée.



- P. R. Franke - La monnaie grecque - Flamarion
- B. V. Head - Historia numorum, a manuel of greek numismatics - Londres
- G. K. Jenkins - Monnaies grecques - Bibliothèque des arts

**REPONSE A UN LECTEUR**D<sup>r</sup> François LHERMITE

... Vous demandez si quelqu'un pouvait vous éclairer sur l'étoile présente sur certains 5 et 10 centimes de Daniel-Dupuis.

Il existe un très intéressant article paru dans une revue appelée **Le Larousse Mensuel** dans son numéro 112 de juin 1916. Cet article s'intitule **La crise de la petite monnaie**.

Après avoir essayé d'analyser les causes de cette crise, l'auteur parle des remèdes : bons de Chambres de Commerce, atelier de Castelsarrasin, monnaies de Lindauer et persistance des monnaies de bronze...

Il écrit sur le problème que vous posez :

*Elle (la Monnaie de Paris) a conclu des accords spéciaux avec trois Monnaies étrangères : les monnaies de Berne, de Madrid et d'Utrecht, pour la fourniture de flans qui sont exactement semblables aux flans français (composition, dimension et poids). Ils portent toutefois au revers, au-dessous du mot "fraternité", une étoile qui a pour but d'indiquer l'origine étrangère des flans. Mais, contrairement à ce qui a été écrit de divers côtés, tous les flans, sans exception aucune, qu'ils proviennent d'une usine française ou d'une Monnaie étrangère, sont frappés à notre Hôtel des Monnaies.*

Il précisait auparavant que les usines françaises *qui devaient fournir ces flans ont dû suspendre ou limiter leur livraison, en raison des exigences de la fabrication du matériel militaire...*

Je pense que ceci répond à vos questions, et je vous encourage à rechercher cet article, assez long, qui est intéressant dans son ensemble pour les monnaies de cette période...

**PROBLEME DE MENUE MONNAIE**

Jacques VIGOUROUX

Lors de son avènement au trône de France, de nombreux ateliers monétaires sont établis par le roi Henri IV ou ses lieutenants généraux. Une partie de la production de l'un d'eux va poser quelques problèmes aux Consuls de la ville de Limoges.

Ouvert en août 1591, Maringues en Auvergne frappa plusieurs types d'espèces jusqu'en 1593. La valeur qui nous intéresse aujourd'hui est le douzain.

Dans les premiers mois de 1593, de très nombreux douzains fabriqués à Maringues circulaient dans la ville de Limoges. Sur la quantité, il s'en trouvait une bonne part qui ne sont *de l'aloj ni de poix ordonné par les ordonnances royaux*.

Cette menue monnaie était principalement utilisée par les personnes de petite condition pour l'achat de nourriture. Aussi quand les marchands se mirent à refuser ces douzains, un vent de rebellions souffla sur la ville. Pour calmer les esprits et rétablir l'ordre, les Consuls tinrent une assemblée comprenant *messieurs de la justice et des principaux bourgeois et marchantz, ensemble les maistres et officiers de la Monoye*.

Il résulta de cette réunion un édit, en date du 18 mars, portant commandement *a toutes personnes et mesmes aux recepveurs des tailles, sur peyne de punition corporelle, de prendre*

*toutes sortes de monoyes fabriquee soubz le coin et armes de France ez monoyes establies par le Roy.*

A cette époque, circulaient en France des monnaies frappées par d'autres princes que le roi et la majorité du peuple était incapable de faire la différence entre les bons et les mauvais douzains.

Malgré cette menace, les marchands continuèrent de refuser ces pièces.

Un nouvel édit, daté du 26 mars suivant, issu d'une seconde assemblée de notables fut crié, deux jours consécutifs, dans les rues de la ville par le crieur public. Le refus de recevoir ces douzains fut encore une fois général. Les consuls durent constater qu' *il est difficile d'arracher de la cervelle d'un peuple quelque faulce opinion qu'il a desja receue pour vraye.*

Il était donc décidé par les Ediles de Limoges que deux marchands accompagnés par un officier de la Monnaie se tiendraient, en certains lieux de la ville, à la disposition du public *pour juger desdictes, et discerner les bonnes d'entre les mauvaises, afin que le pauvre peuple ne fut trompé.* Les douzains ainsi saisis étaient confisqués et cisailés par sentence des officiers de la Monnaie. La décision de détruire les monnaies jugées défectueuses calma les esprits et peu à peu tout rentra dans l'ordre.

L'atelier de Limoges a frappé pour Henri IV ces douzains de 1591 à 1596. Dans son livre sur les monnaies frappées à Limoges, M. FRAYSSE nous donne les chiffres de fabrication suivant :

- 1591 : entre 102 960 et 103 680.
- 1592 : entre 172 080 et 172 800.
- 1593 : entre 254 880 et 255 600.
- 1594 : entre 438 480 et 439 200.
- 1595 : entre 450 000 et 450 720.
- 1596 : entre 122 400 et 123 120.

Si la légende du revers ne change pas, il en va tout autrement pour celle de l'avvers. Ainsi nous trouvons en :

- 1591 : HENRICVS . IIII . D . G . FRAN . ET . N . RX . I .
- 1592 : HENRICVS . IIII . D . G . FRAN . ET . N . R . I .
- 1592 : HENRICVS . IIII . D . G . FRAN . ET . N . I .
- 1595 : HENRICVS . IIII . D . G . FRAN . ET . N . REX . I .

Ces variations de légende sont dues au graveur particulier de la Monnaie de Limoges qui s'appelait Martial Bayard. Il est très probable qu'il existe d'autres variétés.



- Martial Fraysse - Les monnaies frappées à Limoges de 1515 à 1610
- Registres consulaires de la ville de Limoges - Tome III

---

## UN METIER ATTRACTIF : GRAVEUR

Monsieur Guy BRUN, membre d'honneur de notre association, nous a confié lors d'une réunion, comment il était devenu graveur et nous a décrit quelques facettes de sa profession.

Originaires de Rouillac en Charente, ses parents viennent habiter Limoges en 1955. Connaissant ses aptitudes pour le dessin, son père décide de le mettre en apprentissage chez

l'imprimeur-graveur MALINVAUD, afin d'apprendre le métier de graveur sur métaux. Il avait alors quatorze ans, l'apprentissage devait durer six ans. Monsieur DESCHAMPS, dit le "Père Jean", était son maître d'apprentissage. Hélas, il ne devait bénéficier de ses talentueuses connaissances que durant trois années, une mort brutale l'emporta. "Ce fut un bon maître et je lui dois beaucoup." A cette époque, le travail se faisait à la main, mais la technique évoluant, la machine à graver pantographe arriva et pris rapidement le dessus, le travail à la main se trouva négligé.

En 1964, de retour du service militaire et désirant poursuivre ses activités antérieures, il demande au chef d'atelier de l'entreprise Malinvaud à faire la gravure à la main sur les articles ayant trait à la bijouterie (chevalières, bagues, médailles...), car c'était encore le seul domaine où la machine pantographe n'était pas utilisée.

En 1973, afin de mettre ses capacités à l'épreuve, il décide de se présenter au concours du meilleur ouvrier de France, et à sa grande satisfaction, il obtient la médaille d'argent. Encouragé par cette réussite, il s'installe en qualité de graveur sur métaux et plus particulièrement en bijouterie et orfèvrerie, dans un petit local située rue Pasteur, et ce durant deux ans. Ensuite, en 1975, il reprend l'activité de Monsieur EME, graveur, 2 place Etienne Pinchaud à Limoges, où il exerce encore actuellement.

Au début de son installation, il travaillait beaucoup plus pour les professionnels que pour les particuliers, cette proportion évoluant par la suite.

La gravure sur métaux comprend la bijouterie, l'orfèvrerie, plaques diverses, briquets ou sur armes consistant essentiellement en retouches. Concernant la gravure, il faut considérer le côté industriel et le côté artistique. La gravure en bijouterie et orfèvrerie n'est pas la fabrication d'un produit, mais un travail artistique sur un article confié par le client pour le personnaliser.

Le graveur est souvent amené à reproduire des dessins, des schémas...

Il doit donc être doué pour le dessin et posséder un certain esprit d'imagination et d'inspiration, il doit quelquefois rechercher de la documentation pour certains travaux.

Il existe plusieurs procédés pour la gravure :

- L'eau forte
- La **pointe sèche**
- Le **burin**.

## L'EAU FORTE

Cela consiste à dessiner avec une pointe d'acier sur une plaque de métal (cuivre ou laiton) préalablement recouverte d'un vernis noir et à soumettre ensuite cette plaque à l'action de l'acide : la morsure. L'acide attaque les parties découvertes par la pointe et grave par conséquent en creux chaque trait du dessin.

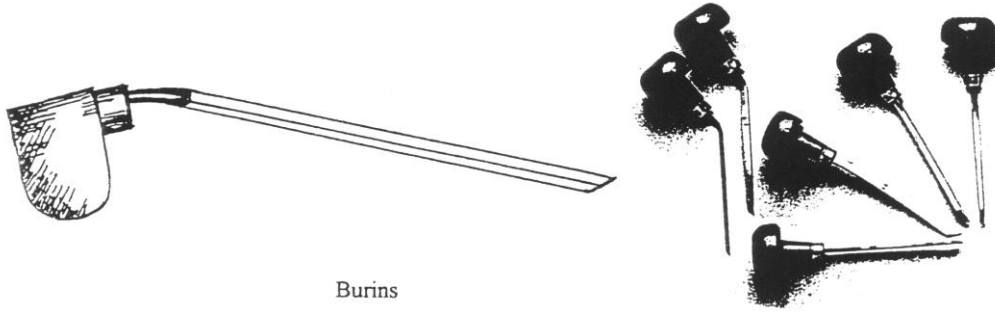
## LA POINTE SECHE

On grave également sur cuivre avec une pointe d'acier, en appuyant plus ou moins, en dessinant, de manière à entamer le métal suivant le ton recherché.

## LE BURIN

C'est l'instrument fondamental de la gravure proprement dite. Le burin est employé sur le cuivre, en le tenant horizontalement, le manche dans la paume de la main, et en le poussant sur la plaque. Le dosage de la pression et de l'inclinaison produit la différence des tailles.

Le ton obtenu par la gravure au burin est plus vigoureux que celui produit par l'eau forte.



Burins

En conclusion, il nous dit que son travail est essentiellement basé sur la gravure en bijouterie et sus certains ouvrages à rendement industriel (séries de plaques, médailles, etc.).



Cachet de cire

Cependant, le travail pour les particuliers reste le plus intéressant par la gravure héraldique<sup>1</sup> : armoiries, blasons, cachets ( gravure en creux et à l'envers pour pouvoir reproduire le motif en relief sur la cire), dessins sur plaques ou articles certifiés (briquets, coffrets...).

Monsieur BRUN, avec sa modestie habituelle, ne parle pas beaucoup de ses succès. S'il est graveur depuis 1974, il a obtenu en 1978, la médaille d'argent de gravure en orfèvrerie au concours des meilleurs ouvriers de France.

Lorsqu'il a su que la Monnaie de Paris ouvrait un concours à l'occasion des XVI<sup>e</sup> Jeux Olympiques d'Albertville de 1992, il a soumis un projet pour l'une des pièces de la série, l'avvers devait représenter un skieur alpin avec le Mont-Blanc en toile de fond. C'est son projet qui a été retenu par la Monnaie de Paris pour l'édition de la première pièce de cette série olympique. Cette magnifique médaille a fait la une de nombreuses revues, notamment celle de : Métal Pensant, Revue de la médaille d'art, N° 1991 B.

#### Pièce commémorative dont l'avvers est dû à Guy BRUN



<sup>1</sup> Voir le Bulletin de la Société Numismatique du Limousin, Tome II de février 1995, page 42.

**SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE du LIMOUSIN**  
**Cercle de l'Union & Turgot**  
1, Boulevard de Fleurus  
**87000 LIMOGES**  
☎ 55-34-12-54

La Société Numismatique du Limousin fondée en 1972 par Georges FRUGIER (J-O du 8 avril 1972) est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Elle s'est donnée pour but de faciliter par des réunions, des colloques et des publications, les recherches historiques et archéologiques et les études économiques, artistiques et techniques concernant les monnaies et les médailles.

Ses membres se réunissent chaque premier dimanche du mois de 9h00 à 12h00 dans les salons du Cercle de l'Union & Turgot. Les réunions se déroulent en deux parties, la première est réservée aux activités de l'association : informations diverses, mise au point de manifestations, projets... La seconde, quant à elle, est consacrée aux communications, études, projections ou discussions sur des sujets numismatiques variés. Chaque séance est clôturée par une bourse d'échange.

En devenant membre de la Société Numismatique du Limousin, il suffit pour cela de s'acquitter du montant de sa cotisation annuelle, vous bénéficierez de conseils, de l'accès à la bibliothèque, de commandes groupées, de remises auprès de certains professionnels et de l'expérience des "anciens", le tout dans une ambiance fort sympathique.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou rendez-nous visite lors d'une prochaine réunion où un chaleureux accueil vous sera réservé.

Calendrier des réunions pour 1996

3 mars 1996	14 avril 1996	5 mai 1996
2 juin 1996	7 juillet 1996	1 <sup>er</sup> septembre 1996
6 octobre 1996	3 novembre 1996	1 <sup>er</sup> décembre 1996
5 janvier 1997	2 février 1997 (assemblée générale)	

Directeur de la Publication : René FREDON  
Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 1996  
Conception-Réalisation : Francis DEBIARD  
Imprimé par nos soins